

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAE 288 Subvention (4 000 euros) à l'association Carré Bastille (11^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Carré Bastille ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Carré Bastille, domiciliée 27, rue Keller Paris 11^{ème} (SIMPA n° 21721 / 2016_07254) au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 95, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO